



Plantes maraîchères

Pommes de terre



Plantes herbagères

Plantes de grande culture



Vigne

Plantes médicinales et aromatiques

Arbres fruitiers



Petits fruits

Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées

Rapport annuel 2004



Madame, Monsieur,

Vous recevez pour la seconde fois le rapport annuel de la Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC). Les réactions tout à fait positives à sa première publication nous ont encouragés à maintenir son orientation de base. Nous voulons vous montrer comment le travail mené à une petite échelle peut promouvoir la sauvegarde à long terme des plantes cultivées en Suisse.

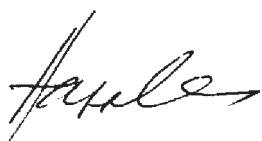
L'une des tâches de la CPC consiste notamment à assurer la coordination à l'échelle nationale et à encourager l'échange international. La CPC possède un bureau et opère sous forme de groupes de travail spécialisés dans les différents types de culture.

La Base de données nationale a été en grande partie développée sur le plan technique en 2004 et mise sur Internet à la fin de l'année. Elle permettra une gestion centralisée des variétés de plantes cultivées, désormais accessibles à tous. Cette première étape n'aurait pas été possible sans le financement de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le comité de contrôle et la direction du projet, de même que les nombreux experts et la précieuse assistance des organisations de conservation. Nous les remercions tous pour leur grand engagement. Concernant la deuxième étape, en 2005, de nouvelles fonctionnalités sont prévues, et les erreurs qui subsistent doivent être corrigées.

La deuxième phase de quatre ans de mise en œuvre du Plan d'action national s'achèvera en 2006. Il est donc temps de dresser un bilan, conjointement avec l'OFAG, et de définir cette année les nouvelles priorités de la troisième phase.

Le présent rapport ne donne pas seulement la parole aux membres du bureau, mais aussi aux présidents des différents groupes de travail, qui contribuent à représenter les intérêts des différentes organisations membres. C'est un plaisir de voir l'engagement sans relâche qui anime les différents groupes de travail. À vous de le ressentir par votre lecture.

Bien cordialement



Hansjörg Hassler,
Conseiller national, Président de la CPC





Plantes maraîchères

La version définitive du document «Cahiers des charges et directives pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques de légumes en Suisse» a constitué une étape importante en 2004. Résultat: 300 accessions de légumes sont multipliées de manière cyclique tous les dix ans, 700 variétés sont comparées pendant le même laps de temps et des recommandations sont élaborées pour leur sauvegarde. Grâce à ce programme fondé sur le long terme, les précieuses variétés de légumes de Suisse pourront être préservées.

Il y a quelques années encore, des informations aussi positives ne pouvaient paraître que lointaines voire totalement impossibles. En 1992, le Département fédéral de l'économie a ébauché une ordonnance sur le commerce des semis de légumes, en vue d'éliminer les obstacles techniques au commerce. La Suisse était alors sur le point de sacrifier sa législation libérale en matière de semences et de l'adapter aux lois restrictives de l'Union européenne. À l'époque, le salut est venu par le biais du refus de l'Espace économique européen. Même après cette décision populaire, le Département de l'économie prévoyait de décréter, avant 1997, une ordonnance sur la commercialisation des semis de légumes. Les choses ne se sont pas faites, fort heureusement. Au lieu de gaspiller une énergie précieuse dans un marchandage juridique déprimant, il a été possible de mettre au point le concept de conservation et de le réaliser. Le résultat est là, comme l'attestent les données indiquées au début. La première récolte a été rentrée.

La sauvegarde de la biodiversité se poursuit. Il faut commencer à sensibiliser l'opinion publique. Les variétés de plantes cultivées sont adaptées à des sites spécifiques et sont en symbiose avec l'être humain. Dans l'intérêt des générations actuelles et futures, il importe de préserver des variétés et non des gènes isolés.



Robert Zollinger

président du groupe de travail Légumes

Les Evouettes (VS)

Pommes de terre

Association Obstsortensammlung Roggwil, Roggwil	■
Biosem, Chambrerien	■
Collection privée Marcel Aeberhard, Berne	■
Commission Suisse pour la protection des plantes sauvages, Nyon	■
Edelchrüsler, Böckten	■
Forum Doracher, Zeihen	■
Institut universitaire Kurt Bösch, Bramois	■
Jardin des senteurs, Neuchâtel	■
Kantonale Zentralstelle für Weinbau, Salez	■
Médiplant, Conthey	■
Obstgarten-Aktion Schaffhausen, Schaffhouse	■
Obstverein Surselva, Sagogn	■
Pentapharm, Bâle	■
RhyTop, Salez	■
Valplantes, Sembrancher	■
Vitaplant AG, Witterswil	■

C'est un honneur de pouvoir diriger les débats entre les meilleurs spécialistes suisses de ce domaine. Et c'est un défi que d'organiser la conservation de variétés de pommes de terre dans un cadre commercial qui se distingue totalement de celui de la certification, mais dans lequel il faut veiller avec la même rigueur à la qualité sanitaire du matériel produit!

Cette rigueur implique la conservation des têtes de clones dans un laboratoire *in vitro* répondant à des normes strictes et le contrôle de toute la descendance en traçabilité et qualité, d'où un impact considérable sur l'organisation de la production.

Les séances du groupe de travail se sont tenues dans des sites appartenant aux divers domaines de la conservation:

- Agroscope RAC Changins, siège de la CPC, de la banque de gènes, de l'étude variétale et du contrôle des plants de pommes de terre;
- Jardin botanique de Genève, où ProSpecieRara présente et multiplie des variétés anciennes;
- Agroscope FAL Reckenholz, responsable des collections sur les sites de Maran et de Wallenstalden.

Le groupe de travail a également pris connaissance du succès d'une manifestation organisée par PSR à Filisur, zone de multiplication en altitude. Elle a permis de faire le point sur le programme de diffusion de trois anciennes variétés qui seront commercialisées par la Coop. Ce fut également l'occasion de former les experts de PSR aux contrôles phytosanitaires.

De grands progrès ont été réalisés en 2004 sur le plan de la clarification des cahiers des charges et de la liste positive. En 2005, il s'agira de poursuivre l'assainissement des variétés retenues et de préciser les tâches incombant aux différentes collections dupliquées, de multiplication pour la diffusion et de description.



Pierre Miauton

président du groupe de travail Pommes de terre
Bassins (VD)

Plantes herbagères

La culture fourragère figure au premier rang de l'agriculture suisse, tant en rendement qu'en surface (163 000 ha de prairies artificielles et 626 000 ha de prairies naturelles). Ces surfaces présentent également une remarquable diversité génétique, qu'il convient de préserver.

En 2004, nous avons pu établir définitivement les cahiers des charges et les directives applicables aux plantes fourragères. Nous disposons ainsi des instruments nécessaires aux projets menés à l'avenir dans ce secteur. Par ailleurs, l'année écoulée a été consacrée à trois projets. Concernant le sainfoin (projet PAN 02-41), il s'agit de sauvegarder des cultures anciennes et de multiplier les écotypes, en vue d'effectuer une description du matériel génétique l'an prochain. Ce projet a pour objectif de préserver le matériel génétique du sainfoin pour son emploi ultérieur en culture fourragère.

Le deuxième projet, PAN 02-58, porte sur la conservation des écotypes de fétuque des prés et de ray-grass dans des prairies naturelles affectées à des modes d'exploitation différents. Ce projet s'intéresse à la diversité génétique de plantes fourragères très importantes. Un programme de multiplication de vingt accessions de ray-grass italien et de fétuque des prés a été mis en place. De même, les premiers relevés morphologiques ont été effectués sur soixante plantes isolées par accession et variété de référence, dans l'optique de leur description.

Un dernier projet ayant trait au trèfle violet de longue durée s'intéresse aux valeurs agronomiques des variétés de différentes provenances entre-temps sauvegardées. Il est ainsi possible d'identifier le matériel intéressant pour la culture et de l'utiliser à l'avenir dans des programmes. En outre, dans cinq exploitations, les variétés locales ont été cultivées et évaluées du point de vue de leur comportement «on farm».

Nous nous consacrerons à nouveau en 2005, avec le même enthousiasme, à la sauvegarde de nos chères plantes fourragères.



Franz-Josef Stadelmann

président du groupe de travail Plantes herbagères
Unterseen (BE)

Activités du bureau

Pour le bureau, l'année 2004 a de nouveau été intense: de multiples informations ont été diffusées, et le programme de planification et de coordination, avec la directrice Beate Schierscher et les collaborateurs scientifiques Peter Baumann et Hanspeter Kreis, a été fortement mis à contribution. Il s'agissait notamment d'assister les exécutants des projets, d'évaluer et de coordonner la sélection des variétés dans les diverses collections et de veiller à ce que suffisamment de matériel par variétés soit assuré.

Les éditions d'avril 2004 et d'octobre 2004 du magazine HOTSPOT contenaient chacune un article de la CPC sur la mise en œuvre du Plan d'action national. Publié par le Forum Biodiversité Suisse, ce magazine paraît deux fois par an. Le premier article était consacré aux concepts, afin de présenter le mode de conservation en Suisse. Le numéro de l'automne présentait trois projets d'inventaire.

Au printemps, l'assemblée générale de la CPC s'est intéressée à deux problèmes liés à l'AOC et à la protection des variétés. Plusieurs membres de la CPC ont soulevé des questions à ce sujet et se sont réunis en août 2004 pour approfondir le débat. Celui-ci n'est pas encore arrivé à son terme, et la CPC restera en contact avec l'OFAG pour trouver une solution.

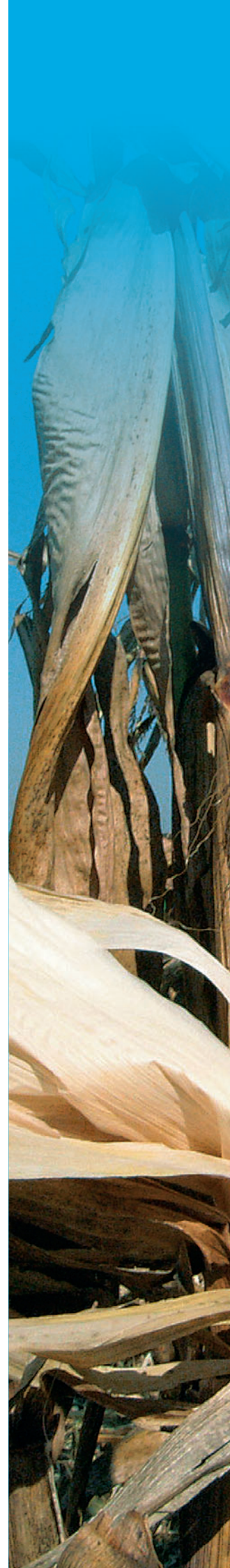
Mi-juin 2004, le bureau a été chargé par l'OFAG d'établir un guide pratique pour les tableaux d'information. Le bureau a pris en main la planification et la coordination, et soumis un guide et une estimation des coûts à l'OFAG fin décembre 2004.

Base de données nationale sur les ressources phylogénétiques

La Base de données nationale (BDN) est censée centraliser l'accès à de vastes informations sur nos plantes cultivées et permettre l'échange national et international de données. La réalisation technique du concept de la base de données nationale a été en grande partie accomplie avec la première étape. Désormais, des variétés et des accessions peuvent être saisies et publiées, importées et exportées. La fonction de recherche intégrée permet de donner des critères de recherche à plusieurs niveaux et de trouver l'objet recherché. Par ailleurs, il est possible d'enregistrer des adresses, de stocker des documents et de les consulter. Un échange d'informations à plusieurs niveaux est donc possible.

La condition préalable de base est réunie, à savoir fournir les données passeport pour l'échange national et international des accessions, mais d'autres fonctions importantes ont été intégrées. Les droits d'accès et donc la protection des données privées et publiques sont clairement définis dans la BDN. Désormais, une organisation peut utiliser la BDN comme instrument de travail et publier les données privées à un moment déterminé. La publication de variétés et d'accessions est permise à toute organisation de conservation, mais cette publication requiert une vérification et l'approbation du groupe de travail correspondant.

La BDN doit être opérationnelle fin 2006. Toutefois, les organisations peuvent y recourir pour leur travail depuis le début de l'année 2005.



Plantes de grande culture

Pour le groupe de travail Grande culture, l'année 2004 a surtout été consacrée à l'achèvement et à l'adoption de la version définitive des cahiers des charges et des directives sur lesquelles se fonderont, à l'avenir, les travaux de projet visant à sauvegarder les céréales, le maïs et les plantes industrielles.

À l'occasion de sa séance annuelle, les dix membres du groupe de travail ont élu Hans Oppliger (Rheinhof, Salez), pour en assurer la présidence. Il succède à Alberto Soldati, de l'Institut de botanique de l'EPF Zurich, malheureusement décédé subitement l'an dernier.

Cette réunion annuelle commune permet aux membres du groupe de travail de mieux coordonner leurs activités. C'est ainsi que les chercheurs de l'EPF Zurich déterminent conjointement avec l'association Rheintaler Ribelmais les critères de description des caractéristiques du maïs et harmonisent leur application dans des expériences communes sur le terrain. Les différentes organisations de Suisse orientale rassemblent leurs semences dans l'entrepôt frigorifique de l'association Rheintaler Ribelmais au Rheinhof de Salez.

Une délégation du groupe de travail a participé à la priorisation des avant-projets soumis cette année à l'OFAG. Un soutien a notamment été accordé au projet mené par Peer Schilperoord à l'initiative du groupe de travail sur la documentation des plantes cultivées alpines ainsi qu'au projet EPF sur la caractérisation génétique des variétés locales suisses de maïs. À l'avenir, ces deux projets aideront les spécialistes à déterminer, parmi les variétés existantes, celles qui méritent d'être préservées et, parmi les provenances trouvées, celles qui par exemple sont pratiquement identiques du point de vue génétique.



Hans Oppliger

président du groupe de travail Grande culture

Frümsen (SG)

Activités du comité directeur

Le comité directeur se compose de 5 personnes engagées: le président, Hansjörg Hassler; le vice-président, Roni Vonmoos; et les membres, Franz-Josef Stadelmann, Geert Kleijer et Béla Bartha.

La CPC a été interpellée à plusieurs reprises au sujet de l'absence de réglementation de l'organisation des groupes de travail. Le comité directeur s'est penché sur cette préoccupation en 2004 et a adopté un règlement, qui précise désormais comment se déroule l'admission de membres, comment le président est élu, mais aussi qui peut prétendre à une indemnisation.

La révision des différents concepts a constitué un grand défi pour toutes les parties prenantes. L'objectif était d'adapter et de compléter les concepts élaborés en 2002 pour tous les types de culture, sur la base des expériences des deux dernières années. Il a été possible de réunir dans un document la partie générale des huit concepts et d'améliorer les cahiers des charges en fonction de l'état des informations. Les huit concepts ont été adoptés par le comité directeur en novembre 2004 et soumis à l'approbation de l'OFAG fin décembre.

Groupe de travail Communication

Le groupe de travail Communication est le plus jeune de la CPC, confirmé officiellement par le comité directeur de la CPC en septembre 2004. Quatorze membres de la CPC font partie de ce groupe de travail, dont la présidence est encore vacante.

Plusieurs représentants de la CPC et d'autres personnes intéressées se sont réunis en février 2004 pour débattre du concept de communication proposée par l'OFAG. La communication est la clé de la poursuite du Plan d'action national. Elle permet d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les réalisations et les priorités, de prendre les mesures qui s'imposent et de les mener à bien. Tous les participants étaient d'accord pour dire que les relations publiques, en tant qu'élément du management, ne pouvaient être déléguées que pour une petite part. Le travail de communication doit être confié à des spécialistes et des acteurs directement impliqués dans la conservation des ressources génétiques, car ils sont les mieux placés pour enthousiasmer et pour convaincre. Les institutions non impliquées ne peuvent guère posséder ce feu sacré. Le groupe de travail s'est constitué officiellement en août 2004.

La CPC a déposé, comme convenu, pour le 30 septembre 2004, un projet de mise en œuvre des priorités définies par l'OFAG. Le projet prévoit plusieurs activités :

Un ou plusieurs dépliants adaptés aux différents groupes-cibles et contenant des informations sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité génétique des plantes cultivées, une brochure destinée notamment aux agriculteurs et décrivant en détail une sélection de variétés anciennes, une conférence sur les perspectives du marché des variétés anciennes et une exposition itinérante sur l'importance des ressources génétiques, permettant une approche active du grand public. Il est également prévu de collaborer avec l'organisation ProSpecieRara concernant le projet «Schaugarten und Schauhofführer».

Le groupe de travail Vigne a organisé plusieurs séances de coordination ainsi qu'une formation de plusieurs jours sur la détermination des cépages dans différentes régions.

Les collections primaires et dupliquées ont notamment pour objectif essentiel de décrire les variétés en vue de leur identification. La description des variétés se fonde sur les fiches ampélographiques de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) à Paris. Dans un premier temps, il a fallu traduire en allemand les fiches de détermination. Par la suite, Dominique Maigre d'Agroscope RAC a organisé à Pully un cours de description des variétés, peu après la floraison.

La deuxième journée de formation s'est déroulée à l'occasion de l'exposition de vignes organisée par Pro Specie Rara à Bellinzona. La collection de variétés de Stefano Haldemann a fait l'objet d'une étude précise des caractéristiques spécifiques, sur la grappe de raisins et la feuille principale, durant le mûrissement.

La troisième phase de la formation a eu lieu dans le centre agricole du Rheinhof à Salez. Dans le cadre des projets d'inventaire du canton de Saint-Gall et de la principauté du Liechtenstein, plus de 40 échantillons de variétés inconnues ont été préparés en vue d'être déterminés. Grâce aux experts Dominique Maigre, Stefano Haldemann, Felix Indermaur et Franz Leth, une grande partie des variétés ont pu être identifiées, du moins partiellement. La conférence de presse qui s'en est suivie a réuni une journaliste de la radio et douze autres journalistes. L'information a été diffusée par 2 stations de radio et 14 journaux ou magazines.

L'année 2004 a également été consacrée au travail relatif au cahier des charges et aux directives concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques de vigne. Le document a été actualisé selon les besoins et harmonisé par rapport aux autres cultures (légumes, fruits, etc.).



Markus Hardegger

président du groupe de travail Vigne
Gams (SG)

Plantes médicinales et aromatiques

Cinq membres du groupe de travail Plantes médicinales et aromatiques se sont rencontrés le 22 juin 2004 à Bruson (VS) chez Médiplant. Une première version du «Cahier des charges et des directives pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques de plantes médicinales et aromatiques en Suisse» a été établie et doit maintenant faire ses preuves dans la pratique.

Créé en novembre 2001, ce jeune groupe de travail est encore dans une phase de mise en place. L'équipe Médiplant, avec Xavier Simonet et Mélanie Quennoz, a essayé d'établir un inventaire de toutes les plantes médicinales et aromatiques de Suisse, par le biais de 500 questionnaires envoyés à des entreprises et à des jardins botaniques. Plus de 135 espèces et 1533 variétés ont pu être recensées. Un premier dépouillement a permis de dresser une liste positive d'espèces qu'il faudra évaluer sur la base de critères qu'il convient encore de définir avec précision.

Le groupe de travail n'a pas encore pu commencer la mise en œuvre pratique en vue de protéger les ressources génétiques. Il importe d'abord d'évaluer en détail les données recensées afin d'obtenir une première vue d'ensemble de l'ampleur des ressources génétiques qu'il convient de sauvegarder en Suisse. Ensuite, le groupe de travail pourra définir les actions requises et engager leur concrétisation.

Cette année a permis de définir le cadre dans lequel il faudra travailler à la réalisation des objectifs au cours des années à venir.

J'aimerais remercier tous les membres du groupe de travail ainsi que son coordinateur, Peter Baumann, pour leur assistance et leur collaboration collégiale.



Frank Gafner

président du groupe de travail Plantes médicinales et aromatiques

Biel-Benken (BL)

Ressources phytogénétiques à l'échelle internationale

La Commission pour les ressources phytogénétiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a élaboré un Traité international sur les ressources génétiques. Le Traité est entré en vigueur le 29 juin 2004. Jusqu'à présent, 62 pays l'ont ratifié, parmi lesquels figure la Suisse. Il s'agit d'un document ayant force de droit, qui régit notamment l'accès aux ressources phytogénétiques, la répartition équitable des avantages résultant de leur utilisation ainsi que les droits des agriculteurs. Un système multilatéral a été mis en place en ce qui concerne l'accès et le partage des avantages. À l'heure actuelle, toutes les espèces ne figurent pas encore dans le système multilatéral, qui se limite provisoirement à 35 genres de plantes alimentaires et 29 genres de plantes fourragères.

Le Traité dresse la liste des droits et des devoirs des donateurs et surtout des destinataires de ressources génétiques. Un accord sur le transfert de matériel doit être élaboré pour réglementer ces droits et ces devoirs. Il sera joint à chaque échantillon envoyé. Il concerne le matériel géré et conservé par les parties contractantes (c'est-à-dire les gouvernements). En Suisse, il s'agit de la banque de gènes nationale d'Agroscope RAC Changins et du matériel utilisé dans le cadre des projets PAN. Les organisations et institutions privées ont la possibilité de mettre leur matériel à la disposition du système multilatéral, elles y sont même invitées.

Compte d'exploitation CPC 2004

Débit		Crédit	
Salaires	228'918.25	OFAG	193'100.00
Débours	5'080.80	OFAG	88'232.00
Rapport annuel	11'504.65	Solde 2003	24'668.59
Logo	4'890.40		
Expertises	29'158.20		
Concepts	8'290.40		
Infotafeln	11'600.00		
Divers	9'936.80		
Total	309'379.50	Total	306'000.59
Solde 2004		-3'378.91	

Les comptes n'ont pas encore été révisés par le vérificateur des comtes, ni approuvés par l'assemblée générale

En 2004, le groupe de travail Arbres fruitiers s'est concentré sur trois aspects:

Deux séances ont eu lieu, en vue de mieux coordonner les activités de conservation des variétés fruitières. Lors de la première séance, les membres du groupe de travail ont été informés des progrès du programme PAN et des besoins qui en découlent. Cette réunion avait été préparée en concertation avec les responsables des différents groupes de travail de la CPC afin d'établir un état des lieux des activités de conservation pour l'ensemble des plantes cultivées en Suisse. La seconde séance a été consacrée à l'évaluation des projets soumis par les membres du groupe de travail.

Le nombre élevé d'accessions (env. 2700) dans les divers inventaires a généré un travail considérable de tri et de classification des variétés. Le groupe d'experts Pomologie s'est réuni à quatre reprises en 2004 pour en venir à bout. Il s'est avéré qu'une illustration du fruit est indispensable pour cerner au mieux les variétés présentées et de dépister d'éventuelles synonymies. La gestion des listes positives sera considérablement facilitée par la mise en place de la base de données nationale (BDN).

À l'issue d'une phase d'application (2002-2004), la CPC s'est intéressée en 2004 au fondement des problèmes survenus, par le biais d'une révision des cahiers des charges et des directives.

Une séance a été organisée avec le groupe de travail Arbres fruitiers afin de présenter les modifications intervenues dans les documents. À cette occasion, les participants ont pu visiter la collection d'introduction de Meinrad Suter à Baden. La vision concrète du travail accompli dans le cadre du programme PAN est indispensable à la cohésion du groupe de travail.

Les cahiers des charges et les directives spécifiques ont été adressées aux membres du groupe de travail à la fin du mois d'octobre en vue d'une dernière consultation. Ces documents se trouvent à l'heure actuelle dans une ultime phase de révision.



Boris Bachofen

président du groupe de travail Arbres fruitiers
Neuchâtel (NE)

Petit fruits

Pour 2004, le groupe de travail Petits fruits c'est donné deux objectifs principaux.

Le premier objectif consistait à actualiser les cahiers des charges et les directives, et en particulier à définir précisément les critères sur lesquels nous nous fonderions pour inscrire une variété dans l'inventaire ou pour l'en éliminer.

Notre second objectif était d'établir une liste positive – d'abord des fraises, ensuite des framboises, qu'il convenait de sauvegarder dans le cadre du programme PAN. Grâce à la bonne collaboration entre les membres du groupe de travail, nous avons pu atteindre ces deux objectifs. Nous avons établi une liste comportant environ 30 variétés de fraises et 20 variétés de framboises. Ces variétés, qui figurent actuellement dans une collection gérée par ProSpecieRara à Riehen, seront d'abord assainies (élimination de virus éventuels) avant d'être conservées dans une collection primaire *in vitro*. À l'issue de cette étape, dans le courant de l'été 2005, nous pourrions multiplier les plants et les transférer dans une collection dupliquée.



André Ançay

président du groupe de travail Petits fruits
Fully (VS)

Glossaire

- Accession:** Entrée de matériel végétal dans une collection; variété, population, échantillon conservé dans une collection.
- Conservation *ex situ*:** Conservation d'éléments de la biodiversité biologique à l'extérieur de leur milieu naturel.
- Conservation *in situ*:** Conservation d'écosystèmes et de milieux naturels, sauvegarde et reconstitution de populations viables dans leur environnement naturel.
- Conservation *in vitro*:** Conservation de matériel végétal sous forme de cultures à croissance lente, sur des milieux de culture, dans des conditions de laboratoire.
- Variétés locales:** Peut être désignée comme variété locale d'une certaine région une variété ayant fait son apparition dans la région en question à l'issue d'une sélection naturelle de longue durée. Les variétés locales se composent en général de plusieurs types se distinguant morphologiquement et physiologiquement les uns des autres.
- PAN:** Plan d'action national de l'OFAG.
- On farm:** Culture de ressources phytogénétiques dans l'exploitation agricole.
- Ressources phytogénétiques:** Matériel génétique présent dans des semences et des plantes et constituant la diversité des plantes cultivées.
- Liste positive:** Liste de variétés de la CPC, comprenant des critères de conservation.

Source des photos

Plantes maraîchères: Hochschule Wädenswil HSW · **Pommes de terre:** Atelier Râbacher · **Plantes herbagère:** Eric Schweizer Samen AG · **Plantes de grande culture:** Association Rheintaler Ribelmais · **Vigne:** Agroscope RAC Pully · **Plantes médicinales et aromatiques:** Médiplant Arbres fruitiers: Rétropomme · **Petits fruits:** ProSpecieRara

Impressum



Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC)
Domaine de Changins · CP 254 · CH-1260 Nyon 1
Tél. +41 (0)22 363 47 01 · Fax +41 (0)22 363 46 90
info@cpc-skek.ch · www.cpc-skek.ch

